

Rapport 8 - La gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations - Services aux Autochtones Canada - Plan d'action préliminaire de la direction

Recommandations	Réponse de la gestion/ Actions	Détails Supplémentaires	Date de mise en œuvre prévue
<p>8.32 Services aux Autochtones Canada devrait collaborer avec les collectivités des Premières Nations pour mettre en œuvre une approche fondée sur les risques pour éclairer la planification de ses programmes et les décisions quant aux investissements à faire dans le cadre des activités de préparation et d'atténuation afin d'optimiser les mesures de soutien offertes aux collectivités des Premières Nations les plus à risque d'être touchées par des urgences.</p>	<p>Réponse du Ministère – Recommandation acceptée. En collaboration avec les Premières Nations, Services aux Autochtones Canada s'engage à mettre en œuvre une approche actuelle fondée sur le risque pour éclairer les décisions de financement. Les investissements ciblés du ministère vont également, comme il l'ont fait jusqu'à présent, tenir compte de la volonté, de l'état de préparation et de l'intérêt des collectivités à entreprendre des activités de préparation aux situations d'urgence en donnant aux Premières Nations le pouvoir de prendre l'initiative de se préparer aux situations d'urgence et de les gérer. Le ministère s'engage à appuyer les Premières Nations dans leurs efforts pour déterminer le niveau de risque de leurs collectivités et leurs priorités afin de demander des fonds à SAC pour améliorer la protection civile.</p>	<p>SAC s'engage à utiliser une approche fondée sur le risque pour mieux éclairer les décisions de financement. Une pratique de gestion du risque en intégrant les projections de changement climatique et en clarifiant les dimensions du risque, notamment les causes, la probabilité d'occurrence et la gravité possible des conséquences.</p>	<p>En cours - SAC continuera à travailler en partenariat avec les Premières Nations pour mettre en œuvre une approche fondée sur le risque. L'atténuation et la préparation non structurées (APNS) et le financement FireSmart pour le cycle 2024-25 seront parmi les premiers programmes à mettre en œuvre une approche fondée sur le risque.</p>
<p>8.36 Services aux Autochtones Canada devrait travailler avec les collectivités des Premières Nations pour s'attaquer aux arriérés de projets d'atténuation structurelle admissibles, mais pas encore financés ainsi qu'à l'arriéré de projets d'atténuation structurelle qui n'ont pas été examinés afin d'affecter efficacement des ressources pour réduire les répercussions des urgences sur les collectivités des Premières Nations.</p>	<p>Réponse du Ministère – Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada est d'accord avec cette recommandation et travaille actuellement avec les Premières Nations pour déterminer les lacunes en matière d'infrastructure, ce qui comprend les besoins d'atténuation structurelle. Le Ministère aidera les Premières Nations à travailler pour combler ces lacunes à long terme. En outre, le ministère s'engage à travailler avec les Premières Nations et à collaborer avec les organismes centraux, d'autres ministères et tous les ordres de gouvernement afin de tirer parti des possibilités de partenariats et d'explorer d'autres options de financement pour répondre aux besoins des Premières Nations en matière d'atténuation structurelle tout en travaillant au transfert des services d'infrastructure.</p>	<p>SAC continuera à travailler avec les Premières Nations pour identifier et investir dans des projets d'atténuation structurelle afin d'aider les communautés à devenir plus résilientes aux dangers potentiels et à atténuer les risques les plus urgents et les risques pour la sécurité.</p>	<p>En cours - avec un accent immédiat sur les projets les plus prioritaires.</p>
<p>8.39 Services aux Autochtones Canada devrait, en se fondant sur une évaluation des risques, mettre régulièrement à jour les plans ministériels et régionaux de gestion des urgences et prendre</p>	<p>Réponse du Ministère – Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada (SAC) accepte cette recommandation et, en collaboration avec les Premières Nations, procédera à l'examen et à la mise à jour du Plan national de gestion des</p>	<p>SAC commencera immédiatement à examiner et à mettre à jour tous les plans de gestion des urgences et veillera à ce que les plans soient</p>	<p>Identification d'ici l'automne 2023, mise en œuvre continue.</p>

<p>des mesures immédiates pour élaborer des plans régionaux de gestion des urgences dans les trois régions qui n'en ont pas. Le Ministère devrait s'appuyer sur ces plans pour prendre des décisions éclairées et aider concrètement les collectivités des Premières Nations à gérer les risques liés aux urgences.</p>	<p>urgences et des plans régionaux de SAC et élaborera des plans régionaux personnalisés de gestion des urgences sur la base d'une évaluation des risques.</p>	<p>mis à jour au moins tous les trois ans. Les régions qui n'ont pas de plan seront priorisé par le ministère.</p>	
<p>8.42 Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, devrait déterminer le nombre requis de coordonnatrices et coordonnateurs de la gestion des urgences et fournir du financement pour ces postes en fonction des risques et des besoins pour s'assurer que les Premières Nations maintiennent la capacité de gérer les urgences.</p>	<p>Réponse du Ministère – Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada est d'accord avec cette recommandation selon laquelle le financement des postes de gestion des urgences, assuré par le volet de financement du renforcement des capacités du Programme d'aide à la gestion des urgences, devrait être élargi. Les coordonnateurs de la gestion des urgences, dont le ministère finance actuellement 196 postes à temps plein ou à temps partiel dans tout le pays, offrent aux Premières Nations une capacité précieuse en matière de planification et de préparation aux urgences. Le ministère travaille avec diligence pour obtenir des fonds supplémentaires afin d'offrir plus de postes aux communautés des Premières Nations.</p>	<p>SAC s'efforcera d'évaluer en permanence le nombre de coordinateurs de la gestion des urgences en s'appuyant sur le développement prévu d'une nouvelle approche basée sur les risques. Par exemple, cette approche soulignera l'importance d'évaluer la vulnérabilité à tous les dangers afin de déterminer le nombre de coordinateurs nécessaires.</p>	<p>En cours.</p>
<p>8.62 Services aux Autochtones Canada devrait, de concert avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et les autres fournisseurs de services, veiller à ce que les collectivités des Premières Nations reçoivent les services de gestion des urgences dont elles ont besoin en s'assurant de réaliser ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir des ententes sur les services de gestion des urgences et des ententes de lutte contre les feux de forêt qui visent toutes les Premières Nations, dans toutes les régions; • établir d'un commun accord des normes de service en matière d'évacuation dans les régions où il n'y a pas de telles normes; • accroître le soutien aux approches de gestion des urgences menées par les Premières Nations. 	<p>Réponse du Ministère – Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada est d'accord avec cette recommandation et s'engage à faire progresser le travail collaboratif existant avec les Premières Nations et les partenaires de la gestion des urgences afin d'établir des accords de services détaillés de gestion des urgences.</p>	<p>SAC collabore avec les Premières Nations afin d'engager un dialogue avec leurs membres sur leur vision de la gestion des urgences. Il finance également des actions visant à permettre aux partenaires des Premières Nations de développer leurs propres modèles de gestion des urgences dirigés par les Premières Nations. Cela contribuera à préparer le terrain pour des discussions multilatérales qui rassembleront tous les partenaires afin d'élaborer de nouveaux accords de services multilatéraux.</p> <p>Lorsqu'il existe déjà des accords de service et des accords sur les</p>	<p>En cours - SAC a déjà lancé un engagement lié à l'établissement de nouveaux accords de services de gestion des urgences et travaillera à la mise à jour des accords sur les incendies de forêt au cours du prochain exercice financier.</p>

		<p>incendies de forêt, à l'occasion du prochain cycle annuel de renouvellement, il sera demandé à toutes les Premières Nations admissibles de confirmer leur inclusion explicite. Lorsqu'il n'existe pas d'accords, les négociations seront entamées ou accélérées et la liste de toutes les Premières Nations qui ont accepté d'être incluses sera également dressée.</p> <p>Si une Première Nation n'accepte pas d'être inscrite sur la liste, les procédures d'activation continueront d'être suivies et SAC cherchera des occasions d'accroître le soutien aux approches de la gestion des urgences dirigées par les Premières Nations.</p>	
<p>8.66 Services aux Autochtones Canada devrait élaborer des indicateurs de rendement lui permettant de mesurer les progrès par rapport aux objectifs de développement durable des Nations Unies et utiliser ces indicateurs pour suivre les progrès qu'il réalise et en rendre compte publiquement.</p>	<p>Réponse du Ministère – Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada est d'accord avec cette recommandation et reconnaît que certains indicateurs de rendement pourraient être améliorés afin de mieux mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement durable des Nations Unies. À l'avenir, le ministère demandera à ses programmes qui utilisent des indicateurs de rendement liés à la gestion des urgences d'examiner et d'envisager de réviser la façon dont ils mesurent les progrès par rapport aux objectifs de développement durable. Dans le cadre du processus d'examen, les programmes devraient analyser les stratégies de développement durable du gouvernement fédéral et du ministère, ainsi que les cibles des objectifs de développement durable, afin de comprendre comment leur programme pourrait mieux mesurer les progrès et de déterminer quels indicateurs de rendement devraient être utilisés à cette fin.</p> <p>Le gouvernement du Canada rend également compte des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement durable à l'échelle nationale et utilise les indicateurs de rendement du</p>	<p>En consultation avec le CESD en tant que responsable de la mesure des progrès par rapport aux Objectifs de développement durable (ODD) et en partenariat avec Statistique Canada qui a développé le cadre d'indicateurs canadiens pour le Data Hub des ODD, SAC examinera et révisera la manière dont il mesure les progrès par rapport aux ODD au cours du prochain cycle de rapport annuel.</p>	<p>2024 - Bien que le travail interne commence immédiatement, le ministère s'aligne sur l'examen stratégique triennal du " cadre des indicateurs canadiens " de Statistique Canada prévu pour 2024.</p>

	<p>Cadre d'indicateurs canadien (voir Agir ensemble - Rapport annuel de 2021 du Canada sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable). Le Ministère appuie ce processus pangouvernemental en fournissant des renseignements sur les mesures et les initiatives ministérielles pertinentes qui contribuent aux objectifs de développement durable.</p>		
<p>8.68. Services aux Autochtones Canada devrait, de concert avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et les fournisseurs de services, veiller à ce que les collectivités des Premières Nations reçoivent les services de gestion des urgences dont elles ont besoin en s'assurant de réaliser ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir le terme « services comparables » pour les Premières Nations par rapport aux services offerts aux municipalités de taille semblable dans des situations similaires, dans chaque région; • surveiller la prestation des services aux Premières Nations pour s'assurer que ces services sont comparables à ceux offerts aux collectivités non autochtones et adaptés sur le plan culturel, et qu'ils répondent aux besoins des groupes marginalisés; • cerner et combler les lacunes en assurant le suivi des ententes sur les services de gestion des urgences et en réalisant des exercices visant à tirer des leçons de l'expérience acquise. 	<p>Réponse du Ministère – Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada s'engage à faire progresser les travaux en partenariat avec les Premières Nations et les partenaires de la gestion des urgences afin d'établir des accords détaillés de services de gestion des urgences qui définiront la comparabilité des services et les éléments de suivi et de rapport afin d'identifier et de traiter les lacunes pour une amélioration continue.</p>	<p>Les futures négociations sur l'entente multilatérale globale de gestion des urgences comprendront et définiront la comparabilité convenue des services et des mécanismes de surveillance et de rapport qui permettront de combler les lacunes dans le cadre d'une approche d'amélioration continue.</p>	<p>En cours - Un calendrier avec des échéances et des jalons sera élaboré en partenariat avec les Premières Nations et les intervenants en gestion des urgences d'ici l'automne 2023.</p>